

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALCommune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 29 juillet 2025

Délibération : N° 42/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien  
POUIADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) :

Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID -  
Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Projet de vente d'un chemin rural - Lagauzinie

## DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal la demande émanant de Mme MONZAT du hameau de Lagauzinie relative à la vente d'un chemin rural.

Il est précisé que si les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune, il n'en demeure pas moins vrai que leur aliénation obéit à une réglementation très stricte.

A cet effet, il convient au préalable de diligenter une enquête publique. Il appartient au Maire par un arrêté municipal de désigner un commissaire enquêteur choisi sur la liste d'aptitude établie chaque année dans chaque département par une commission présidée par le Président du Tribunal Administratif, étant précisé que les frais inhérents sont pris en charge par la collectivité.

## DECISION

Après en avoir débattu, et pour répondre à la demande de Mme MONZAT, le conseil municipal autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches réglementaires concernant le projet de vente de ce chemin rural du hameau de Lagauzinie.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1

Émis et rendu exécutoire  
le 12 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 12 août 2025  
Publié ou notifié  
le 12 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 12/08/2025  
Reçu en préfecture le 12/08/2025  
Publié le 12/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-VENCHEMINLAGAU-DE

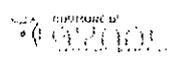
En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire

Jacques ANDREAND

Envoyé en préfecture le 07/08/2025  
Reçu en préfecture le 07/08/2025  
Publié le 07/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-2907CREPOS-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

## Séance du 29 juillet 2025

Délibération : N° 41/2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire  
En exercice : 13  
Présents : 7 Date de convocation du Conseil : 30 Juin 2025  
Votants : 7

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) : Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

### Création de poste d'un emploi permanent

#### DELIBERATION

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité de recruter un agent pour les services techniques (entretien des bâtiments communaux, service cantine),

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour 20 heures/semaine à compter du 02/09/2025.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

2025/07/29

Envoyé en préfecture le 07/08/2025 Reçu en préfecture le 07/08/2025 Publié le 07/08/2025 ID : 046-214600124-20250729-2907CREPOS-DE
---

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

**DECISION**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

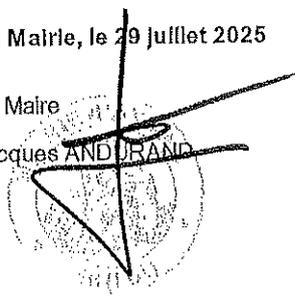
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire  
 le 07 août 2025  
 Reçu en Préfecture  
 le 07 août 2025  
 Publié ou notifié  
 le 07 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour Copie Conforme :

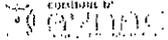
En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire  
 Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 11/08/2025  
Reçu en préfecture le 11/08/2025  
Publié le 11/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-PARCOMMU-DE

# EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

## Séance du 29 juillet 2025

Délibération : N° 40/2025

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien  
POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) :

Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID -  
Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

### Participation communale dans le cadre de l'OPAH

#### DELIBERATION

Dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, le Maire présente au conseil municipal la demande de M. LAFARGUE Bastien, propriétaire d'un logement situé au 27 Rue Principale à AYNAC. La réhabilitation globale de ce logement s'élève à 57134 Euros HT.

Conformément aux engagements pris par la commune dans le cadre de l'OPAH, la participation communale s'élève à 2699 Euros.

#### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs au paiement de cette participation communale auprès de M. LAFARGUE Bastien.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 11/08/2025 Reçu en préfecture le 11/08/2025 Publié le 11/08/2025 ID : 046-214600124-20250729-PARCOMMU-DE
---

Émis et rendu exécutoire  
 le 11 août 2025  
 Reçu en Préfecture  
 le 11 août 2025  
 Publié ou notifié  
 le 11 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juillet 2025

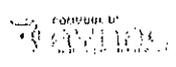
Le Maire :

Jacques ANDRANO



Envoyé en préfecture le 11/08/2025  
Reçu en préfecture le 11/08/2025  
Publié le 11/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-PACTERI-DE

# EXTRAIT DU DELIBERATION MUNICIPAL



Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
48120 AYNAC

Département  
LOT  
Arrondissement  
FIGEAC  
Canton  
SAINT-CERE

## Séance du 29 juillet 2025

Délibération : N° 39/2025

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 48120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) : Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Pacte territorial 2026 - 2031 - Participation commune

### DELIBERATION

Dans la continuité des actions "habiter le Grand Figeac" initié par le Grand Figeac pour la période 2026 - 2031 intitulé "Pacte Territorial", la commune d'AYNAC est recensée parmi les 12 communes pouvant bénéficier du programme OPAH dans le périmètre réduit du centre bourg.

Afin de bénéficier de ce dispositif pour la période concernée 2026 - 2031, la commune devrait s'engager à hauteur de 60500 Euros pour la durée de l'opération pour tous types d'aides (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et primes façade).

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2025/07/29

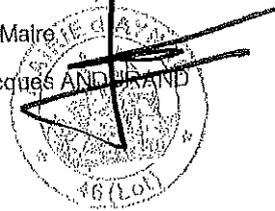
Émis et rendu exécutoire  
le 11 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 11 août 2025  
Publié ou notifié  
le 11 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 11/08/2025  
Reçu en préfecture le 11/08/2025  
Publié le 11/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-PACTERI-DE

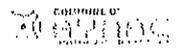
En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire  
Jacques ANDRÉ



2025/07/29

Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 046-214600124-20250804-PRIMFACE-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

**Séance du 29 juillet 2025**

**Délibération : N° 38/2025**

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2025

**Présent(s) :** Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

**Absent(s) :** Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

**Secrétaire de séance :** M. LEONARD Hervé

## Subvention prime façade

### DELIBERATION

Dans le cadre de l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention présentée par M. Patrice FROMENTEZE résidant au 54 Route de Tachou à AYNAC concernant le ravalement façade de l'habitation.

Ce projet est éligible à la prime façade conformément au plan de financement présenté en commission façade du 25/03/2025.

La participation financière de la commune s'élève à 1140 Euros.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition conforme à l'OPAH et autorise le Maire à signer tous documents relatifs au paiement de cette subvention communale auprès de M. Patrice FROMENTEZE.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

2025/07/23

Émis et rendu exécutoire  
le 04 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 04 août 2025  
Publié ou notifié  
le 04 août 2025

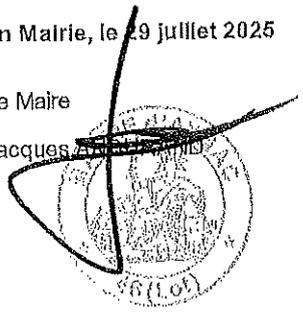
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 046-214600124-20250804-PRIMFACE-DE

En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire

Jacques



2025/07/29



# EXTRAIT DU DELIBERATION MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID: 046-214600124-20250729-RECEN2026-DE

Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

Séance du 29 juillet 2025

Délibération : N° 36/2025

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) : Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOGBEOIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

**Recensement de la population en 2026 - Désignation des agents recenseurs**

## DELIBERATION

Dans le cadre du recensement de la population en 2026, il convient en terme d'organisation de désigner deux agents recenseurs qui seront placés sous la responsabilité du coordinateur communal.

A cet effet, le Maire propose de retenir les candidatures suivantes :

-Mme Françoise FROMENTEZE

-Mme Marlène MONBERTRAND.

## DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide ces deux propositions et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2025/07/29

Émis et rendu exécutoire  
le 04 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 04 août 2025  
Publié ou notifié  
le 04 août 2025

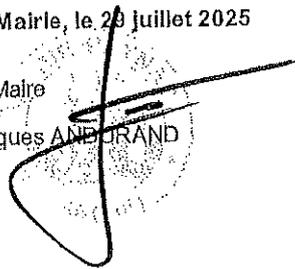
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

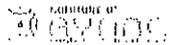
Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-RECEN2026-DE

En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire

Jacques ANIBRAND





# EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID: 046-214600124-20250729-RECENSE-DE

Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

### Séance du 29 juillet 2025

**Délibération : N° 37/2025**

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) : Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

## Recensement de la population en 2026 - Désignation du coordinateur communal

### DELIBERATION

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le prochain recensement de la population d'AYNAC interviendra en 2026 durant les mois de janvier et février.

Il tient à rappeler que le recensement de la population est extrêmement important pour les communes et qu'il convient de le réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Dans un premier temps, il convient de désigner le coordinateur communal qui est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

A cet effet, le Maire propose de retenir la candidature de Mme Magalie AZEMAR, notre secrétaire de mairie qui a l'expérience requise.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2025/07/29

Envoyé en préfecture le 04/08/2025 Reçu en préfecture le 04/08/2025 Publié le 04/08/2025 ID : 046-214600124-20250729-RECENSE-DE
--

Émis et rendu exécutoire  
 le 04 août 2025  
 Reçu en Préfecture  
 le 04 août 2025  
 Publié ou notifié  
 le 04 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire

Jacques ANIBRAND





# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-CHAULOGECOL-DE

Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

## Séance du 29 juillet 2025

**Délibération : N° 35/2025**

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2025

**Présent(s) :** Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

**Absent(s) :** Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

**Secrétaire de séance :** M. LEONARD Hervé

Devis changement chaudière - Logement école maternelle

### DELIBERATION

Le Maire rappelle le plan de renouvellement des chaudières des logements communaux.

A ce titre, il présente un devis de l'entreprise Laurent PIALOU (Lacapelle-Marival) d'un montant de 5101.60 Euros HT pour le changement d'une chaudière à gaz pour le logement situé au dessus de l'école maternelle.

### DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire  
le 04 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 04 août 2025  
Publié ou notifié  
le 04 août 2025

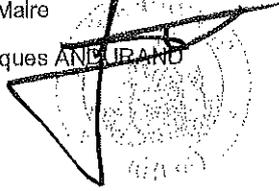
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

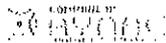
Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-CHAULOGECOL-DE

En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire

Jacques ANSELIN





# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/08/2025  
Reçu en préfecture le 01/08/2025  
Publié le 01/07/2025  
ID : 046-214600124-20250729-CONVMECE-DE

Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

Séance du 29 juillet 2025

Délibération : N° 34/2025

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 Juin 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) : Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

## Convention de mécénat avec la société H2 AIR

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la société H2 Air et sa filiale la société Centrale solaire des Figuiers, société ayant obtenu un permis de construire en date du 27/11/2024 pour un projet de parc photovoltaïque sur la commune de AYNAC,

Considérant que la Commune a notamment pour projet la réduction et la maîtrise de sa consommation énergétique.

Considérant que la société H2 Air a proposé à la Commune de participer à la mise en place de ce projet via le versement d'une contribution financière.

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note de synthèse contenant les informations précontractuelles relatives à la convention de mécénat établie par la société H2 Air et à laquelle était annexée le projet de convention.

Considérant que le Conseil Municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de conclure cette convention de mécénat en vue de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Commune.

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la Convention qu'il a pu examiner.

Envoyé en préfecture le 01/08/2025  
Reçu en préfecture le 01/08/2025  
Publié le 01/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-CONVMECE-DE

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-article 1 : accepte les termes de la Convention de mécénat, joint en annexe de la note de synthèse adressée aux membres du conseil municipal lors de leur convocation, ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la société H2 Air apporte son soutien à la Commune d'Aynac pour le projet d'une réduction et d'une maîtrise plus vertueuse de la consommation énergétique de la Commune.

La Convention prendra effet à compter de l'obtention du financement par prêt bancaire pour une durée de 3 ans.

La Convention prévoit le versement d'une contribution financière d'un montant de total de TRENTE MILLE EUROS (30 000 Euros), à hauteur de DIX MILLE (10 000 Euros) par an.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la Convention de Mécénat à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

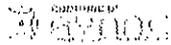
Fait à délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire  
le 01 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 01 août 2025  
Publié ou notifié  
le 01 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29 juillet 2025  
Le Maire  
Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 01/08/2025  
 Reçu en préfecture le 01/08/2025  
 Publié le 01/08/2025  
 ID: 046-214600124-20250729-CONVSTCERE-DE

**EXTRAIT DU  
 DELIBERATION DU CONSEIL  
 MUNICIPAL**

Commune de AYNAC  
 135 ROUTE DU CHATEAU  
 46120 AYNAC

**Département**  
 LOT  
**Arrondissement**  
 FIGEAC  
**Canton**  
 SAINT-CERE

**Séance du 29 juillet 2025**

**Délibération : N° 33/2025**

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 13  
 Présents : 7  
 Votants : 7

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2025

**Présent(s) :** Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

**Absent(s) :** Excusée : Martine MERLIN Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

**Secrétaire de séance :** M. LEONARD Hervé

Convention accueil enfant - école de ST CERE

**DELIBERATION**

Le Maire rappelle la réglementation relative à l'accueil des enfants scolarisés dans le cadre du dispositif ULIS.

La commune de ST CERE nous fait part de l'accueil d'un enfant de la commune d'AYNAC bénéficiant de ce dispositif au sein de l'école de ST CERE.

Dans ce cadre et conformément à la réglementation, la commune de résidence doit participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de ST CERE.

Le montant forfaitaire de la participation financière pour l'année 2024/2025 notée par le conseil municipal de ST CERE en date du 6 mai 2025 s'élève à 439,54 Euros pour les classes élémentaires.

**DECISION**

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

2025/07/29

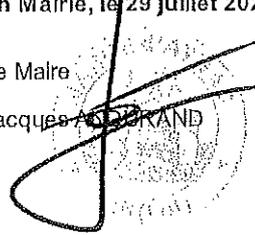
Émis et rendu exécutoire  
le 01 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 01 août 2025  
Publié ou notifié  
le 01 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

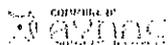
Envoyé en préfecture le 01/08/2025  
Reçu en préfecture le 01/08/2025  
Publié le 01/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-CONVSTCERE-DE

En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire  
Jacques AUBERAND



2025/07/29



Commune de AYNAC  
135 ROUTE DU CHATEAU  
46120 AYNAC

EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-MATELQUER-DE

Département  
LOT  
Arrondissement  
FIGEAC  
Canton  
SAINT-CERE

Séance du 29 juillet 2025

Délibération : N° 32/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt cinq le Mardi 29 Juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 30 Juin 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Marion VAUR - Didier THAMIE - Hervé LEONARD

Absent(s) : Excusée : Martine MERLIN / Absents : Jean-François AYROLES - Jessica DAVID - Magalie LOBGEAIS - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Achat matériel Quercy Fer

DELIBERATION

Dans le cadre des engagements pris par la municipalité auprès de Polygone concernant les aménagements extérieurs de la maison diocésaine, il convient de sécuriser les clôtures de chacun des locataires afin qu'ils puissent jouir de leur location en toute sécurité.

A cet effet, le Maire présente au conseil municipal une facture de matériaux de la société Quercy Fer de Issepts d'un montant de 1828.15 Euros étant précisé que la pose sera effectuée par les services techniques de la Mairie.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette facture et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire  
le 04 août 2025  
Reçu en Préfecture  
le 04 août 2025  
Publié ou notifié  
le 04 août 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 04/08/2025  
Reçu en préfecture le 04/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 046-214600124-20250729-MATELQUER-DE

En Mairie, le 29 juillet 2025

Le Maire

Jacques ~~MAILLARD~~

